



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 91970

#### Texte de la question

M. Alain Joyandet attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la réforme à venir des cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles à l'assurance maladie. Ce projet de réforme prévoit de baser les cotisations sur une grille forfaitaire à la place du coût réel en vigueur aujourd'hui. Si les cotisations, selon un coût réel, tiennent compte des efforts faits par l'employeur pour limiter les risques professionnels, cette incitation risque d'être amoindrie par le passage au calcul selon un coût forfaitaire, si celui-ci n'est pas assorti d'une mesure bonus-malus. Il souhaiterait connaître les mesures qu'il souhaiterait adopter pour maintenir ces incitations aux employeurs à investir, dans une perspective de diminution des risques professionnels pour leurs employés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Joyandet](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91970

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2010, page 11586

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)